

## Notice concernant l'examen final EPS 2023 de maître sanitaire (diplôme féd.)

---

### 1. Règlement d'examen

Le règlement d'examen du 3 mai 2007 et les directives du 16 juin 2021 règlementent l'examen final. Ces documents sont disponibles sur [www.suissetec.ch](http://www.suissetec.ch) (rubrique Formation).

### 2. Admission

Conditions d'admission (ch. 3.3 du règlement d'examen ; ch. 2 des directives) :

- brevet fédéral de contremaître sanitaire ;
- 4 ans d'expérience professionnelle après l'apprentissage ;
- avoir réussi tous les examens de module. A cet égard, la disposition suivante s'applique : la note d'un module au maximum peut être inférieure à 4,0, mais ne doit pas être en dessous de 3,0. Cette disposition ne s'applique pas aux modules suivants, pour lesquels la note minimale de 4,0 doit être atteinte : 12.37 Eau 2 ; 12.38 Technique des systèmes et de l'énergie ; 12.39 Gaz 2 ; 12.41 Calcul technique 2; 13.32 Projets 2.

### 3. Dates de l'examen

Remise de l'énoncé du travail de diplôme	2 février 2023
Délai de remise du travail de diplôme	2 mars 2023
Etude de cas en gestion d'entreprise	13 mars 2023
Oral du travail de diplôme	21 - 23 mars 2023
Oral connaissances professionnelles	20 - 21 mars 2023

### 4. Lieu de l'examen

- Etude de cas en gestion d'entreprise : **Raiffeisen Arena Hägendorf SO.**
- Oral du travail de diplôme : **centre de formation suissetec de Lostorf SO.**
- Oral connaissances professionnelles: **centre de formation suissetec de Lostorf SO.**

### 5. Inscription

Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne.

Les documents suivants sont à joindre **impérativement en 1 seul PDF** (ch. 3.1 / 3.2 / 3.3 du règlement d'examen) :

- Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo** : passeport, carte d'identité (recto et verso)
- Copie du brevet fédéral de contremaître sanitaire**
- Copies des certificats de travail ou attestations de travail (pas de contrats de travail)**, comme justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins quatre ans après l'apprentissage. Les informations suivantes doivent y figurer : date d'entrée, activité/fonction, éventuelle date de départ, date de l'établissement du certificat ou de l'attestation (modèle voir [lien](#)).  
Pour les candidats issus d'entreprises membres, le rapport d'emploi auprès de l'employeur actuel doit figurer dans le dossier pour la déduction de la contribution de formation (voir point 6 Frais d'examen).
- Copies de tous les certificats de modules** selon le ch. 3.1 des directives (à classer par ordre croissant) ; en cas de **module non réussi** (note entre 3 et 4), joindre la feuille de notes signée du prestataire.

### Répétant :

Les candidats qui répètent l'examen n'envoient que le document suivant :

- **Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo** : passeport, carte d'identité (recto et verso)

*Suite à la page suivante*

---

## Délai d'inscription : 30 novembre 2022

---

- Les inscriptions reçues hors délai ou incomplètes ne sont pas acceptées par la commission de qualité.
- Tous les certificats de module requis doivent être disponibles à la date limite d'inscription. Les examens de modules passés après la date limite d'inscription ne peuvent pas être pris en compte.
- Une fois vos données transmises, vous recevrez automatiquement une confirmation de réception par courrier électronique.

**IMPORTANT** : si vous ne recevez pas de confirmation, veuillez contacter **immédiatement** le secrétariat des examens de suissetec (voir point 9. Renseignements).

Vous recevrez par écrit d'ici fin janvier la décision concernant l'admission à l'examen.

### 6. Taxe d'examen

a) Candidats d'entreprises membres de suissetec		b) Candidats d'entreprises non membres	
Taxe d'examen	CHF 1 100	Taxe d'examen	CHF 1 100
Déduction de la contribution de formation*	CHF - 600	Déduction de la contribution de formation*	CHF --
<b>Total Frais d'examen</b>	<b>CHF 500</b>	<b>Total Frais d'examen</b>	<b>CHF 1 100</b>

\*Les cotisations de formation sont déduites à hauteur de CHF 600 en tant que paiement anticipé pour les employeurs et les employés des entreprises membres de suissetec.

La facture de la taxe d'examen est envoyée avec l'admission.

### 7. Prix pour les meilleurs diplômés

Le meilleur diplômé / la meilleure diplômée par métier (selon la note globale obtenue à l'examen final) recevra en récompense une montre IWC.

### 8. Cérémonie de remise des diplômes

La cérémonie de remise des diplômes aura probablement lieu le 2 juin 2023. Les détails suivront ultérieurement.

### 9. Renseignements

En cas de questions, adressez-vous au secrétariat des examens de suissetec.

Courriel: [examen@suissetec.ch](mailto:examen@suissetec.ch)

- Stefania Miranda, tél. 043 244 73 49
- Elena Meier-Zanelli, tél. 043 244 73 46
- Markus Pfander, tél. 043 244 73 45

septembre 2022